

Conseillers en exercice :	40	L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à vingt heures
Présents :	27	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	5	ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège
Pouvoirs :	8	de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après
Votants :	35	convocation légale sous la Présidence de Monsieur Christophe GACHE.

Etaient présents :

Commune d'Albaret Ste Marie : BOUCHARD André

Commune de Blavignac : CHADELAT Yves

Commune de Chaulhac : ROUSSET Gérard

Commune de Fontans : VANEL Jean-Paul

Commune de La Fage St Julien : DAUNIS Josette

Commune de Lajo : VALY Christian

Commune du Malzieu-Forain : ROUQUET Colette

Commune du Malzieu-Ville : BRUGERON Jean-Noël

Commune de Prunières : ODOUL Roland

Commune de Rimeize : BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Alban sur Limagnole : SOULIER Samuel, CONSTANT Sandrine,
BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine

Commune de Saint Chély d'Apcher : HUGON Christine, GACHE Christophe, ERWIN
Valérie, BUFFIERE Christophe, LADEVIE Sandrine, ROBERT Jean-Paul, BOULLE Cécile,
BARRANDON Cyril, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian

Commune de St Pierre le Vieux : FOSSE Emmanuel

Commune de St Privat du Fau : LAURENT Jean-Claude

Commune de Serverette : CORNUT Séverine

Absents avec procuration :

Commune d'Albaret Sainte Marie :

THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André

Commune du Malzieu-Ville :

MAGNE Jean-François donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Paulhac en Margeride :

GUENNOU Alain donne pouvoir à BRUGERON Jean-Noël

Commune de Rimeize :

PIGNIDE Thomas donne pouvoir à BAUMELLE Hélène

Commune de Saint Chély d'Apcher :

HERTZOG Jean-Claude donne pouvoir à ERWIN Valérie

BRUGERON Benoît donne pouvoir à GACHE Christophe

LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure

Commune de Sainte-Eulalie :

MEYRAND Christian donne pouvoir à HUGON Christine

Absents excusés

Commune de Julianges : ARCHER Thierry

Commune des Bessons : TARDIEU René

Commune de Saint-Chély-d'Apcher : ITIER Muriel, DUPONT Stéphanie

Commune de Saint-Léger du Malzieu : JAFFUEL Ludovic

Madame Sandrine LADEVIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12 avril 2022 et que la convocation avait été faite le 1^{er} avril 2022.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-048-200069185-20220407-2022_014-DE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère, le **12 AVR. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Objet : Office de tourisme Margeride en Gévaudan – compte administratif 2021

Cf. extrait du compte administratif ci-joint

Rapporteur : Monsieur Samuel SOULIER

Le CODIR de l'Office de tourisme Margeride en Gévaudan a approuvé le compte administratif par délibération du 24 mars 2022.

Vu les articles L133-7 et L133-8 du Code du tourisme relatifs à l'approbation des comptes de l'office de tourisme par l'assemblée délibérante,

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- approuve le compte administratif 2021 tel que présenté ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-048-200069185-20220407-2022_014-DE

COMPTE ADMINISTRATIF - OFFICE DE TOURISME MARGERIDE EN GEVAUDAN

		Résultat par section	Résultat exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture	Restes à réaliser	Résultat cumulé	RESULTATS DEFINITIFS
FONCTIONNEMENT	Dépenses ou déficit	406 968,39 €	6 151,54 €					
	Recettes ou excédent	400 816,85 €		21 240,37 €	15 088,83 €			15 088,83 €
INVESTISSEMENT	Dépenses ou déficit	27 331,45 €						
	Recettes ou excédent	27 331,45 €		4 782,52 €	4 782,52 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL			-6 151,54 €		19 871,35 €		4 782,52 €	4 782,52 €

POUR : 32 voix
NE PREND PAS PART AU VOTE :1 (M. BRUGERON Jean-Noël)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE

